



Communauté DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

185, rue G.Latapie - 60490 RESSONS - Tél. 03 44 42 12 68 et 12, place de Saint Crépin - 60 310 LASSIGNY - Tél. 03 44 43 09 57

CAUE DE L'OISE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de L'OISE
La Gabolière - Parc du Château - BP 439 - 60 635 CHANTILLY Cédex - Tél. 03 44 58 00 58 - Fax. 03 44 57 76 46

CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE

L'ENVIRONNEMENT : les Haies, les Clôtures, les Plantations, ...



Les Villages Rues : Le bâti en alignement

Ces villages se sont développés le long d'un axe linéaire et principal.

Le bâti est principalement en alignement et organise des plantations d'un type très particulier.

Les Villages Rayonnants : le bâti en retrait

Le réseau de voies est développé en "étoile" à partir du centre de la commune.



Le bâti isolé

en périphérie des villages, des habitations ou fermages isolés participent à la silhouette des villages. On en distingue la présence par des ensembles isolés de haies et de plantations à proximité des prés ou des champs cultivés.

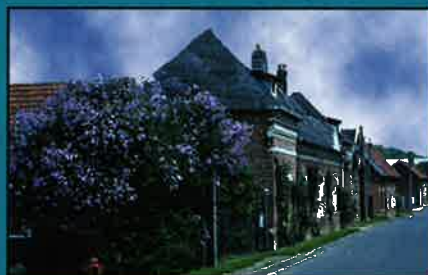
Le TISSU URBAIN

des villes et des villages est très important. Il définit d'une part, la silhouette ou "morphologie" de l'ensemble, et d'autre part la structure du bâti.

Les principales formes d'implantations du bâti sont :

- LE BÂTI EN ALIGNEMENT,
- LE BÂTI EN RETRAIT,
- LE BÂTI ISOLE.

Ces trois types d'implantations vont définir l'environnement par des haies, des clôtures, des plantations d'arbres ou d'arbustes, des espaces plantés et des aménagements minéraux, et par le fleurissement des abords, des fenêtres et des balcons.



Le bâti en alignement



Le bâti en retrait



Le bâti isolé

- * Bâti Isolé
- * Schéma bâtiment agricole



EMBELLISSONS NOTRE ENVIRONNEMENT ...

La silhouette des bourgs, des villes et des villages est constituée de la somme des réalisations de chacun : Initiative privée ou publique. La nature n'est pas faite d'une essence unique d'arbres, d'une seule espèce de fleurs ou d'une seule qualité de pierre. La FORME, l'ORGANISATION et l'HARMONIE de chaque espace définissent un ensemble cohérent.

... LE BATI EN ALIGNEMENT ...

Le bâti en alignement en bord de rue, les abords avec peu de recul s'organisent au pied des façades des maisons. Le traitement des abords se décline en plusieurs possibilités :

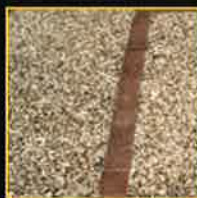
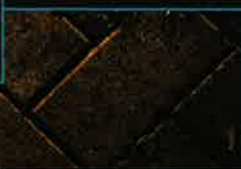
- Les façades des maisons : plantes grimpantes, treillages, fleurissement,
- Les murs d'enceinte des jardins ou des fermages : plantations fleuries en pied de murs.



Les Matériaux de Sol



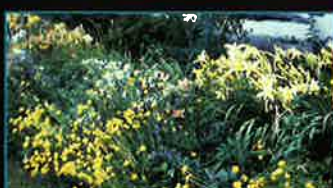
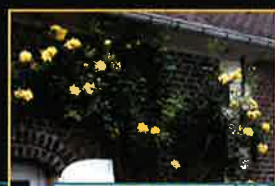
Les Revêtements Traditionnels



Les matériaux de sol, utilisés traditionnellement comme la brique, les pavés ou la pierre, ont traversé les époques. Des matériaux récents permettent de les assembler avec harmonie. Le béton désactivé est un des éléments constitutifs de ces dessins (ou calpinages) de sol.

Bien des centres villes ou des villages sont traités à présent de ces assemblages. Les dessins de sol sont devenus de véritables guides dans les rues, délimitant les espaces piétons/voitures par des changements de matériaux. Ils se déclinent aussi sur les places et les centres villes, pour en définir l'espace. Ainsi harmonisés avec du végétal, ces espaces de circulation affinent la notion d'organisation entre espaces privés et publics, mettant en valeur la volonté de traiter l'environnement dans son ensemble.

Les Végétaux : Fleurs, Plantes grimpantes



L'utilisation Contemporaine

Les végétaux : fleurs et plantes grimpantes, sont le spectacle des traversées de villes et de villages. Les photographies sont plus éloquentes que les mots. Nous découvrons à toutes les saisons, les couleurs et les parfums de chaque espèce de plantes, de fleurs ou d'arbustes grimpants. Nous le devons souvent à la volonté des particuliers d'embellir leurs demeures et leur environnement. Cette volonté va souvent de pair avec le soin apporté au bâti, au traitement des sols, des façades ou des clôtures. La multitude d'espèces est telle qu'il est impossible d'en faire une liste exhaustive. Le choix se définit souvent par la région et bien sûr par le goût de chacun. Les espaces publics sont aussi le lieu de fleurissement et de tableaux changeants au cours des saisons.

Recommandations

Comme pour le bâti et l'architecture, le traitement des sols et des plantes ou fleurs demandent des recherches pour l'emploi de produits ou d'espèces adaptés à la région. Il est recommandé de faire appel à des professionnels évitant ainsi des erreurs quelquefois coûteuses et des déceptions. Pour les sols : l'utilisation de certains matériaux permettra de remplir bien sûr un rôle esthétique, mais également de sécurité (sol glissant, gel, ...) et de pérennité.

Pour les fleurs, les plantes : l'utilisation d'espèces adaptées à la région et aux intempéries permettra un résultat réussi. La technique de plantation afin de gérer le développement et l'harmonie dans le temps de ces espèces.

... LE BÂTI EN RETRAIT ...



Le bâti en retrait permet un plus large choix de traitement des abords :

- Les Haies arbustives et les haies d'arbres de plus hautes tiges,
- Les murs de clôture avec multiples possibilités : murets et grilles, clôtures de bois,
- Les lotissements non clos avec un traitement minéral des sols en pavement, et des plantations arbustives à essences variées, floraisons tournantes et odorantes,
- Les traitements des accès et dénivelés de terrain avec des enrochements



Les Clôtures



La clôture : définissant l'espace privé, elle organise de fait l'espace public. Intimement liée au style architectural de l'habitation dont elle dépend, elle se présente sous différentes formes : en pierre, en brique, avec ou sans grilles, ou en bois.

Les clôtures sont importantes pour l'harmonie de la rue. Une suite de clôtures crée un guide visuel pour l'espace public et les voiries. Les clôtures sont aussi un support de couleurs et de matières importantes pour l'identité de chaque village et de chaque région.

Elles se mêleront également aux plantations des jardins privatifs. Ces clôtures constituées d'une diversité d'essences arbustives, forment des haies dites "naturelles", créant dans la rue un ensemble coloré, planté et diversifié organisant un alignement nécessaire aux villes et aux villages.

Les Haies, les Arbres, les Arbustes



Les haies, les arbres, les arbustes : LIAISON VERTE dans l'agglomération, permettant un passage cohérent entre les diverses implantations du bâti. Possibilité de clôtures dites "haies naturelles" pour un bâti en retrait, cette végétation est un moyen harmonieux de gérer les espaces dans les lotissements en organisant des espaces plantés différemment suivant leur destination. (Cf. Schéma Urbanisme Vert - Plantons dans l'Oise"). Ces haies végétales seront taillées et entretenues selon leurs espèces.

Ces plantations formeront liaison avec le paysage de campagne, les prés et les zones cultivées. Elargissant ainsi cette vue globale d'un village avec des Liaisons Vertes vers chaque zone de vie et zone d'activités.

Recommandations

La concentration du bâti en alignement de centre ville ou village, ne doit pas occulter le besoin de continuité de ces villages vers le bâti en retrait souvent plus en périphérie. Ce type d'implantation du bâti permet un développant esthétique des jardins avec ces délimitations dites "clôtures". Ces clôtures plus ou moins "opaques" créeront un apport de végétation, ouvrant le village vers d'autres zones comme les lotissements, les zones agricoles, industrielles ou commerciales. Ces zones seront elles mêmes paysagées et traitées afin de créer un lien avec les prés et les espaces cultivés eux-mêmes peuplés de bosquets et de haies vives. La vision d'ensemble sera alors cohérente.

... LE BATI ISOLE ...

Extension de la silhouette des villages, le bâti isolé, qu'il soit d'habitation ou de fermage, nécessite des plantations et un environnement paysager qui le cerne.

Les bâtiments agricoles peuvent et doivent être intégrés à l'environnement. Souvent entourés de cultures et de prés, ils sont visibles et doivent présenter des matériaux qui se fondent avec le paysage.

La silhouette du village n'en sera que plus harmonieuse si les constructions, en dehors du cœur même du centre du village, sont entourées de haies et de plantations. La vue d'ensemble sera alors ornée de bosquets d'arbres et de haies, voire de brise-vent pour protéger les constructions.

La vue de ce bâti isolé s'intègre alors au paysage et en agrmente la silhouette.



... LE LOTISSEMENT : EXTENSION DE VILLAGE.

Le lotissement : extension de village, les habitations isolées construites dans des plaines risquent de disperser la vision globale de ce village. Par ailleurs, ces habitations souffrent du manque de protections naturelles et sont exposées aux intempéries. Si l'extension des villages est nécessaire et liée à l'expansion économique; de la réussite des implantations des habitations dépend la qualité de vie de leurs habitants, et la qualité de vue et d'intégration de ces nouvelles constructions.

L'aménagement paysager répondra à la protection naturelle et à l'esthétique de ces ensembles.

Une réflexion d'ensemble s'impose pour ces nouvelles constructions.

Réussir avec les nouvelles implantations nécessite de créer une continuité avec le village existant : voirie, traitement des abords, aménagements des espaces publics, aménagements paysagers,.... Les habitants de ces espaces doivent aussi construire leur environnement en paysageant les espaces privés. La vision d'ensemble naîtra de la volonté de chacun de s'intégrer à l'environnement et d'intégrer les nouvelles habitations.



Exemple de lotissement sans aménagement paysager



"PLANTONS DANS L'OISE" - Dominique SOLTNER

Recommandations

La notion de viabilité ne répond pas uniquement au minimum vital.

L'implantation des lotissements demande une réflexion d'ensemble relative au site des futures habitations :

- **l'existant** : le site, les accès, la végétation, l'orientation (vent, soleil).
- **Le projet** : viabilité du site compte tenu de l'existant, qualité de vie, intégration au village existant, nécessité d'aménagements paysagers, du traitement des abords et de l'éclairage public, l'architecture de l'ensemble du lotissement après réalisation.